

QUELLE RÉACTION FACE À LA CONSOMMATION DE CANNABIS ?

Par Profil supprimé Postée le 17/08/2021 21:16

Bonsoir Nous avons récemment appris que notre fils prenait du cannabis ! nous sommes totalement démunis et pleurons beaucoup mon époux et moi pourriez vous nous dire quelle attitude avoir par rapport à notre fils ? Lui interdire les sorties avec ses copains (que nous soupçonnons d'être à l'origine de cette consommation ? Il nous promet d'arrêter mais nous n'en sommes pas convaincus ; il refuse de se faire aider (psy....) Merci pour votre aide

Mise en ligne le 18/08/2021

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre désarroi suite à la découverte d'une consommation de cannabis de votre fils.

L'expérimentation de la consommation de cannabis est fréquente chez les jeunes et bien loin de la banaliser, il nous semble toutefois important de dédramatiser. En effet, une inquiétude excessive, une tristesse permanente présentent le risque de voir votre fils s'éloigner du cocon familial au profit de celui de ses amis, comportement déjà habituel chez les jeunes. Lorsqu'il vous dit qu'il va arrêter, il n'est pas impossible qu'il tente de vous rassurer face à votre inquiétude.

Vous pensez ses copains à l'origine de cette consommation et même si cela est possible, on peut penser que votre fils n'a pas été contraint, que c'est probablement une démarche collective. Nous ne pouvons répondre à cette question tant elle est individuelle et dépend du contexte familial. Aussi, nous vous invitons à réfléchir à la question de l'intérêt et des enjeux de lui interdire de voir ses copains, à ce que ça va générer pour lui comme pour vous, à la façon dont vous pourrez maintenir cette décision et sa cohérence dans le temps.

C'est pourquoi, il nous semblerait peut-être préférable de pouvoir aborder le sujet avec votre fils en lui disant votre incompréhension et votre souhait cependant de comprendre ce qui l'a amené à consommer. Cela pourrait vous permettre de recueillir quelques éléments pour comprendre quel rapport il entretient avec ce produit, quel intérêt il y trouve, sa fréquence de consommation, entre récréative ou régulière, sa connaissance des risques, ...

A la question de son refus d'une aide, il est possible qu'il n'en ressente pas le besoin à ce jour. Lui apporter l'information de l'existence de CJC (Consultations Jeunes Consommateurs) en lui disant que si à un moment donné il ressent le besoin d'en parler avec d'autres adultes que ses parents peut lui permettre de s'en rapprocher librement quand il le souhaite sans besoin de passer par vous pour prendre rendez-vous ou régler la consultation. En effet, ces consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites, il peut s'y rendre librement, seul ou avec un ami s'il le souhaite.

De votre côté, vous pouvez également vous rapprocher d'une CJC sans votre fils dans le cadre de l'accompagnement parental car on sait combien ce type de révélation peut être inquiétant et déstabilisant. Ceci pourrait vous aider à réfléchir à l'attitude et au positionnement parental adapté à la situation.

Pour information, nous vous joignons plusieurs liens qui vous apporteront des éléments de réponse supplémentaires tant sur le produit "cannabis" que sur la façon d'en parler.

Si vous souhaitez aborder la question sous forme d'échanges ou obtenir des informations sur les CJC, vous pouvez bien sûr nous contacter tous les jours, de façon anonyme et gratuite au 0 800 23 13 13 ou par chat de 8h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis
- J'ai découvert que mon enfant se drogue
- Les CJC
- Les drogues et vos proches